



Valeyres-sous-Rances, le 22 avril 2015

MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Préavis N° 29/2015 : Demande de crédit d'investissement pour la création d'une place de jeux

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de Fr. 125'000.- pour la création d'une place de jeux au chemin du Moty.

II. Préambule

Depuis plusieurs années, la population de Valeyres-sous-Rances appelle de ses vœux une place de jeux. Avec l'arrivée de nombreuses familles, le village compte à ce jour 121 enfants de moins de 16 ans et il apparaît important de leur offrir un lieu de rassemblement convivial qui soit aussi un but de promenade pour tous.

Un préavis municipal, présenté le 25 juin 2003, avait été refusé, raison pour laquelle la Municipalité a étudié un projet nouveau, sur un emplacement différent. Elle souhaite que cette place de jeux s'adresse aux enfants de tous âges, soit un espace de rencontre pour les familles et qu'elle s'intègre au paysage.

III. Présentation

Un travail de réflexion a guidé les choix de la Municipalité, tant au niveau de l'emplacement de la place de jeux, de sa sécurisation, que de son intégration au paysage.

- La parcelle 127 sise au chemin du Moty est propriété de la Commune, en zone d'utilité publique. La surface prévue, d'environ 1'000 m², se situe en bordure du chemin, au bas de la parcelle. Elle nous est apparue, de par son cadre et sa situation, idéale pour l'aménagement de la place de jeux communale. En effet, son emplacement permet un accès aisé, relativement bien centré, pas trop proche d'habitations et à l'écart de la circulation. Trois

places de parc sont prévues, elles permettront le retournement vers le bas du village. Le chemin du Moty restera bordier autorisé au-delà de la place de jeux.

- La sécurité des enfants sur une place de jeux ne peut être prise à la légère. Pour cette raison, notre choix s'est porté sur des entreprises spécialisées de la région, à même de nous conseiller et de réaliser un projet répondant aux normes.
- L'entretien du site est aussi un paramètre qui a retenu notre attention. Dans cette optique, nous avons porté notre choix sur des dalles antichocs, plutôt que sur des copeaux, moins coûteux mais qui nécessitent un renouvellement fréquent.
- Afin de respecter notre concept énergétique et une intégration au paysage digne du cadre de l'emplacement, nous avons choisi des jeux en bois suisse, majoritairement non traités et fabriqués en Suisse. Ils permettront aux enfants et adolescents de 3 à 16 ans de s'ébattre, alors qu'un terrain de pétanque complétera l'offre pour les plus âgés. Une table et des bancs, offerts par la Société de Jeunesse en souvenir de son Giron, assureront un coin pique-nique et repos.

IV. Descriptif des jeux

- Combinaison de jeux en bois de châtaignier et pin avec tour, mûr à grimper, maisonnette de jeux, pont suspendu, passerelle et toboggan pour les 3 à 16 ans.
- Téléphérique (tyrolienne) en épicéa pour les 3 à 16 ans.
- Balançoire double en châtaignier pour les 3 à 16 ans.
- Arbre à grimper rotatif pour les 3 à 10 ans.
- 2 jeux sur ressort pour les 3 à 10 ans.

IV. Coût

Des devis ont été demandés aux entreprises Fuchs SA et GTSM SA pour la fourniture des jeux, Espace Fiaux Sàrl et Urbavert Sàrl pour les travaux de pose et d'aménagement.

- Fourniture jeux et dalles antichocs	Fr. 55'000.-
- Aménagement de la place comprenant installation de chantier, terrassement, mise en place de terre, matériaux pour cheminements et places, finitions etc.	Fr. 27'100.-
- Mise en place des jeux et dalles antichocs	Fr. 16'200.-
- Clôture et portail	Fr. 10'800.-
- Engazonnement et arborisation	Fr. 10'000.-
- Divers et imprévus	Fr. 5'900.-
Total (TVA comprise)	Fr. 125'000.-

V. Financement

La dépense sera assurée par la trésorerie courante.

VI. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis municipal no 29/15 : demande de crédit d'investissement pour création d'une place de jeux ;
- entendu le rapport des commissions technique et de gestion chargées de l'étudier;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DECIDE

1. la Municipalité est autorisée à aménager une place de jeux sur une surface d'env. 1'000 m2 de la parcelle communale n° 127, sise chemin du Moty ;
2. un crédit de Fr. 125'000.- lui est accordé à cet effet ;
3. la dépense sera financée par prélèvement sur la trésorerie courante ;
4. la charge sera imputée sur le compte d'investissement n° 440 501.00 « investissement place de jeux » ;
5. la Municipalité est autorisée à amortir cet investissement unique par prélèvement sur fonds de réserve (travaux futurs n° 2820.17).

DECHARGE

La Municipalité et les commissions de leur mandat.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 avril 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



F. Turin

Personne de contact : Mme Tallichet Blanc, syndique, tél. 079 616 07 37